



Rémunération - Contrat d'apprentissage programme PGE

Par sarouh

Bonjour à tous,

J'ai une question concernant la rémunération que je perçois dans le cadre de mon alternance (contrat d'apprentissage).

J'ai actuellement 23 ans, j'ai validé une licence de trois ans dans une université et depuis l'année dernière, j'effectue mon master en alternance dans une école de commerce.

Je touche actuellement 889 euros (53% du smic) et dans deux mois normalement, je devrais passer à 1024 (61% du smic).

Cependant, je me demande si légalement ma rémunération ne devrait pas être plus élevée dû au fait que :

- j'ai en ma possession un diplôme de licence validé
- j'ai effectué un précédent contrat d'alternance pendant deux mois (que j'ai interrompu) avant de rentrer dans mon entreprise actuelle. J'y touchais 1100 euros
- le Master que j'effectue présentement fait partie du programme grande école.

Merci d'avance